

DATE : Le 23 décembre 2016

ENVOI PAR COURRIEL
(5 pages – incluant celle-ci)

EXPÉDITEUR : M^e François Charette
Vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général
Téléphone : 514 341-7740, poste 6925
Télécopieur : 514 341-3302

DESTINATAIRES :

M. Daniel Laterreur, CSD-Construction M. Pierre Brassard, CSN-Construction M. Michel Trépanier, CPQMC (I) M. Yves Ouellet, FTQ-Construction M. Sylvain Gendron, SQC M. Dominic Proulx, ACQ M. Christian Tétreault, ACRGTO Mme Nicole Robichaud, APCHQ	M. Georges Lannéval, Local 99 M. Jean-Marc Desjardins, Local 349 M. Rénaud Grondin, Local AMI M. Luigi Carrozzi, Local 527-A M. Joe Missori, Local 62 M. Luc Simard (Construction SIMDEV inc.) M. André Gravel, CCQ-Montréal (Rive-Nord)
--	--

Objet : Comité de résolution des conflits de compétence

Litige : Fermeture de l'enveloppe constante (a consistent wrapping) en époxy et que cette enveloppe n'est pas un embellissement
Chantier : Enbridge, Oléoduc situé au 16 780, Côte Saint-Pierre à Mirabel
Employeur : Construction SIMDEV inc.
Notre dossier : 9245-00-60

Madame,
Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 5.04 paragraphe 4 de la convention collective du secteur « génie civil et voirie », nous vous transmettons copie de la décision **RÉVISÉE** rendue par le Comité de résolution des conflits de compétence concernant le litige mentionné en rubrique.

Recevez, Madame, Messieurs, nos salutations distinguées.



François Charette
Vice-président aux affaires juridiques
et secrétaire général

FC/mm

p.j. (1)

**COMITÉ DE RÉOLUTION DES
CONFLITS DE COMPÉTENCE Le 9 décembre 2016**

Convention collective du secteur génie civil et voirie

Section V

Conflit de compétence relatif à l'exercice d'un métier, spécialité ou occupation

MEMBRES DU COMITÉ :

Monsieur Claude Caron
Président, membre syndical

Monsieur Maurice Mongeon
Membre syndical

Monsieur Denys Létourneau
Président, membre patronal

- Requéran(t)es -

Union Internationale des journalistes
d'Amérique du Nord, local 62

- Intimé(es) -

FTQ Construction, local 99
9671, boul. Métropolitain Est, bureau 201
Anjou (Québec) H1J 3C1

Partie(s) intéressée(s)

Construction SIMDEV
2455, rue Jetté
Montréal (Québec) H1N 3C1

Syndicat international des peintres
Local 349-1929
8150, Boul. Métropolitain Est, bureau 320
Montréal (Québec) H1K 1A1

Syndicat québécois de la construction (SQC)
2121, avenue Ste-Anne, bureau 102
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5H5

ACRGTO
7905, boul. Louis-H. Lafontaine,
Bureau 101-A
Montréal (Québec) H1K 4E4

Litige :

Fermeture de l'enveloppe constante (a consistent wrapping) en époxy et que cette enveloppe n'est pas un embellissement.

Nom du chantier : Enbridge, Oléoduc situé au
16780, Côte Saint-Pierre à Mirabel
Chantier :
Employeur : Construction SIMDEV inc.

NOMINATION DU COMITÉ

Conformément aux dispositions prévues à la section V de la convention collective du secteur génie civil et voirie, les membres du Comité de résolution des conflits de compétence (ci-après « le Comité ») ont été nommés le 24 novembre 2016 pour disposer du litige entre les journaliers et les peintres au chantier : Enbridge, Oléoduc situé au 16780, Côte Saint-Pierre à Mirabel

NOMINATION DU PRÉSIDENT

Les membres du Comité ont convenu que monsieur Claude Caron agirait à titre de président du Comité dans le présent dossier.

CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE

À la connaissance des membres du Comité, il n'y a pas eu de conférence d'assignation relative au sujet en litige.

Après consultation, le Comité a décidé de tenir une conférence préparatoire afin d'arrêter la marche à suivre dans ce dossier. Les parties ont donc été avisées le 24 novembre 2016 de la tenue d'une conférence préparatoire, prévue pour le 28 novembre 2016 à 9 h 30, au siège social de la Commission de la construction du Québec situé au 8485, avenue Christophe-Colomb, Montréal (Québec) H2M 0A7.

Outre les membres du Comité, étaient présents à cette conférence préparatoire :

Nom	Association
Jean-Luc Deveaux	Local 62
George Lebel	Local 62
Joe Missori	Local 62
Guillaume Guérette	Local 62
Michael Missori	Local 62
Claude Jetté	Local AMI
Jean Boivin	ACRGTQ
Luc Simard	SIMDEV
Thomas Ducharme-Dupuis	ACRGTQ
Gérard Paquette	Local AMI
Rhéal Gervais	SQC
Charles-Olivier Picard	SQC
Gilbert Aubin	SQC

Jean-Marc Mariez	Local 349-1929
Steve Rivest	Local 99
Georges Lanneval	Local 99

CONSTAT DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Après avoir exposé la procédure à suivre pour cette conférence préparatoire, et l'audition s'il y avait lieu de poursuivre dans ce sens, le président du Comité s'assure qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts entre chacun des membres du Comité et les parties en litige, même si monsieur Joe Missori alléguait qu'il y avait conflit d'intérêt.

RAPPROCHEMENT DES PARTIES

Le Comité a tenté de rapprocher les parties en demandant aux parties impliquées de discuter entre elles la possibilité d'en arriver à une entente. Après des échanges, ceux-ci ont informé le président du Comité qu'il n'y avait pas d'entente possible et que le Comité devra prendre décision dans ce litige.

Compte tenu de ces faits, le président du Comité annonce aux parties qu'il y a aura une visite de chantier le 28 novembre 2016 à 13 h 00 heures au chantier Enbridge, Oléoduc situé au 16780, Côte Saint-Pierre à Mirabel, et que l'audition dans cette cause se tiendra le 30 novembre 2016 à 9 heures aux locaux de l'AECQ, situés au 7905, boul. Louis-H-Lafontaine, bureau 101 à Anjou (Québec). Les parties seront informées officiellement de ces rencontres par la Commission de la construction du Québec.

VISITE DE CHANTIER

Une visite de chantier s'est tenue le 28 novembre 2016 à 13 heures au chantier Enbridge, Oléoduc situé au 16780, Côte Saint-Pierre à Mirabel, et que l'audition dans cette cause se tiendra le 30 novembre 2016 au bureau de l'AECQ à 9 heures.

Outre les membres du Comité, étaient présents :

Nom	Association, entreprise
Jean-Luc Deveaux	Local 62
Georges Lebel	Local 62
Jean-Marc Mariez	Local 349-1929
Steve Rivest	Local 99
Georges Lannéval	Local 99
Claude Jetté	Local AMI
Daniel Lajoie	SIMDEV
Thomas Ducharme-Dupuis	ACRGTO
Gilbert Aubin	SQC
Rhéal Gervais	SQC

À cette visite de chantier, les membres du Comité ont été en mesure de constater la nature des travaux en cours, et monsieur Daniel Lajoie de la compagnie Construction SIMDEV a répondu aux questions des participants.

Le Comité a profité de cette visite pour voir la possibilité de rapprochement entre les

parties. Compte tenu du fait que les parties n'ont pas réussi à s'entendre, le président du Comité informe les personnes présentes que le Comité les entendra en audition.

AUDITION

Tel que convenu, l'audition s'est tenue le 30 novembre 2016 à 9 heures au siège social de l'AECQ, situé au 7905, boul., Louis-H-Lafontaine à Anjou (Québec).

Toutes les parties étant représentées, le président du Comité leur offre une fois de plus la possibilité d'éviter une décision du Comité et de s'entendre entre elles. Ne voyant pas de possibilité d'entente, le Comité est prêt à procéder et invite les représentants des parties à présenter leurs argumentations.

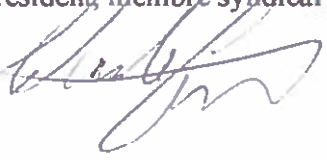

Avant de procéder, Monsieur Steve Rivest de la FTQ Local 99 ainsi que Monsieur Joe Missori du local 62 (Internationnal) mentionnent qu'ils ne font plus confiance au Comité car suite à une conversation avec Michel Charest, représentant de la CCQ, ils allèguent que le Comité aurait dû statuer dès lundi le 28 novembre à la conférence préparatoire, sur le fait qu'il existe bien un conflit d'intérêt concernant les assesseurs dudit Comité.

Suite à ces allégations, le Président du Comité (Claude Caron) demande un temps de réflexion afin de prendre une décision sur ledit litige.

Au retour des représentants du Comité, tous les représentants syndicaux avaient quitté la salle où avait lieu la réunion.

Constatant l'absence du requérant et des intervenants, le Président décide qu'il n'y a plus de litige et par le fait même le Comité de résolution des conflits de compétence n'a pas d'autre choix que de fermer ledit dossier.

Signée à Montréal, le 9 décembre 2016

Monsieur Claude Caron Président, membre syndical 	Monsieur Maurice Mongeon Membre syndical 
Monsieur Denys Létourneau Membre patronal 